



RÉSOLUTIONS DE LA FITD

Adoptées lors du 4e Congrès de la FITD à De Haan en Belgique en octobre 2023 et lors de la réunion du Comité exécutif en novembre 2023

F R A N Ç A I S

Table des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 04 |
| 01. Résolution composite sur les travailleurs domestiques et l'économie de soins | 06 |
| 02. Protection des moyens de subsistance et autonomisation économique des travailleurs domestiques | 09 |
| 03. Résolution composite sur le changement climatique, la sécurité et la santé sur le lieu de travail | 11 |
| 04. Promouvoir la protection de l'environnement par la réduction des déchets et le recyclage | 13 |
| 05. Représentation de la région MENA au sein du Comité exécutif | 15 |
| 06. Résolutions composites sur les travailleurs domestiques migrants - S'organiser dans les destinations, défendre les droits et lutter contre la traite des êtres humains | 16 |
| 07. Résolution sur la protection des transgenres et des minorités marginalisées dans l'industrie du travail domestique | 19 |

RÉSOLUTIONS DE LA FITD



| | |
|---|----|
| 08. La montée des régimes autoritaires en Asie | 21 |
| 09. Sur la solidarité et la justice pour le Pérou et d'autres pays en crise démocratique | 23 |
| 10. Sur la viabilité financière de la FITD | 25 |
| 11. Résolution composite sur la gouvernance et l'organisation interne | 26 |
| 12. Renforcer la solidarité et la défense des travailleurs domestiques en Europe - poursuite de la collaboration entre la FITD et l'EFFAT en Europe | 27 |
| 13. Résolution sur le renforcement du pouvoir syndical et l'organisation des travailleurs domestiques | 29 |
| 14. Appréciation d'Elizabeth Tang, secrétaire générale de la FITD (2013-23) et éminente syndicaliste. | 31 |

Avant-propos

“ La FITD a 11 ans, notre mouvement grandit, s'étend et se consolide dans 7 régions du monde. Notre 4ème Congrès à De Haan, en Belgique, a marqué une transition de leadership dans notre vie démocratique en tant que fédération. Nous avons célébré notre pouvoir, notre résilience et nous avons adopté 14 résolutions émanant de nos organisations affiliées. Elles donnent un mandat clair à la direction élue et fournissent une orientation et une vision

politique pour les cinq prochaines années afin de réaliser la vision de justice et de libération, telle qu'elle est envisagée par les travailleuses domestiques du monde entier.

De la Présidente Carmen Britez et de la Secrétaire générale Adriana Paz Ramirez



1

RÉSOLUTION COMPOSITE DE LA FITD SUR L'ÉCONOMIE DES SOINS

Les travailleurs domestiques en tant que travailleurs des soins, et avec le droit à la garde d'enfants et à l'aide aux personnes âgées

Basée sur les résolutions proposées par le Congrès de la FITD en 2018, le Jamaica Household Workers Union 2018, les affiliés de la FITD en Asie et dans les Amériques en 2023.

Considérant :

qu'une discussion sur la valeur sociale et économique des soins est en cours dans le monde entier et que 75,6 millions de travailleurs domestiques (qui représentent environ 18 % de la main-d'oeuvre mondiale rémunérée pour les soins directs et indirects aux familles privées) constituent une partie importante des travailleurs rémunérés pour les soins dans de nombreux contextes différents ;

que dans le débat mondial sur les soins, les organisations internationales telles que l'OIT et l'ONU ont considéré les soins comme un droit – « **le droit aux soins** » - comme une prémisses fondamentale pour la durabilité des sociétés et des économies nationales, en particulier dans les périodes postérieures à la pandémie

Reconnaissant :

que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la valeur sociale et économique des soins. Alors que toutes les activités économiques se sont arrêtées, le travail de soins n'a jamais cessé et s'est avéré essentiel pour sauver des vies et permettre aux ménages de continuer à fonctionner. Malgré cela, les conditions de travail des travailleurs domestiques se sont détériorées (confinement, licenciements, réduction du temps de travail, baisse des salaires et annulation de l'enregistrement à la sécurité sociale). En outre, les travailleurs domestiques ont été victimes de harcèlement et de violence basée sur le genre ;

que la demande de soins pour les personnes dépendantes (enfants, personnes âgées, personnes handicapées et malades) nécessite une main-d'oeuvre croissante et correctement formée pour fournir les soins nécessaires ;

qu'un nombre important de travailleurs domestiques dans le monde sont des travailleurs migrants (l'OIT estime qu'il s'agit d'un travailleur.se domestique sur cinq dans le monde), ce qui constitue des « chaînes de soins mondiales ». Les travailleurs domestiques migrants travaillent légalement dans un pays ou n'ont pas les documents nécessaires. S'ils occupent un emploi informel, ils sont doublement « dans l'illégalité » en raison de leur statut migratoire et de leur emploi informel ;

que les femmes sont entrées massivement sur le marché du travail, mais les responsabilités en matière de soins n'ont pas été redistribuées dans les ménages, ce qui signifie que les femmes ont une charge de travail quotidienne excessive, les femmes les plus pauvres et les plus racisées étant les plus mal loties ;

que le droit à la garde d'enfants est reconnu dans la Convention 102 de l'OIT concernant la sécurité sociale, la Convention 156 de l'OIT sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, la Convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité et la Convention de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, qui sont des normes de travail essentielles et pertinentes ;

que les travailleurs domestiques âgés sont confrontés à des conditions de vie extrêmement vulnérables, parce que leurs emplois se sont développés dans de mauvaises conditions de travail, sans accès à la sécurité sociale, de sorte qu'ils n'ont pas accès aux prestations de retraite ou que celles-ci sont extrêmement faibles, tandis que la plupart d'entre eux n'ont pas accès aux services de santé gratuits, sans parler des services de protection et de soins, et que beaucoup d'entre eux vivent dans des conditions médiocres,

que les travailleurs domestiques ne sont pas seulement des prestataires de services de soins, mais qu'ils fournissent également des soins non rémunérés à leur famille et à leur communauté et que, par conséquent, les travailleurs et leur famille ont des besoins en matière de soins, qui devraient être pris en compte par les sociétés et les gouvernements ;

Notant avec inquiétude :

que dans le cadre du débat international actuel sur les soins, la présence, la contribution et le fardeau du travail de soins supporté par les travailleurs domestiques sont rarement reconnus ;

que les initiatives des affiliés de la FITD en matière de soins sont actuellement isolées les unes des autres et se concentrent sur le contexte national ;

que peu de gouvernements ont développé des politiques et des programmes globaux de soins pour garantir le droit aux soins pour tous, les droits des prestataires de soins, la co-responsabilité de l'Etat et les changements culturels nécessaires. Les travailleurs domestiques devraient faire partie d'un système intégral qui reconnaisse leurs droits en tant que prestataires de soins et qui fournisse également des soins à tous les travailleurs domestiques qui en ont besoin ;

IL EST DONC RÉSOLU QUE LA FITD :

Renforce les alliances stratégiques avec la Global Union Federation (GUF) (Fédération syndicale internationale) et la Global Alliance on Care (The GAC) (Alliance mondiale pour les soins) et **crée des alliances stratégiques supplémentaires** avec d'autres syndicats, fédérations, associations de travailleurs des soins et coalitions travaillant sur les soins, si nécessaire, dans

le but d'intégrer les travailleurs domestiques dans l'agenda international des « soins » - en reconnaissant les droits des travailleurs domestiques en tant que prestataires de soins ;

Participe à des réunions stratégiques clés avec des organismes et des départements gouvernementaux, des agences des Nations Unies (y compris l'OIT), la société civile et le secteur privé pour faire entendre la voix des travailleurs domestiques et affirmer notre présence dans ces plates-formes sur l'économie des soins.

Organise une campagne mondiale coordonnée sur les soins, axée sur le secteur informel et les travailleurs domestiques, en s'appuyant sur l'approche des 5R (Reconnaître, Réduire, Redistribuer, Rémunérer et Représenter).

Réalise les objectifs dans le cadre desquels les gouvernements reconnaissent tous les travailleurs domestiques comme des travailleurs de soins et mettent en oeuvre des solutions pour fournir des soins appropriés aux personnes dépendantes, en veillant à ce que le travail de soins soit sûr, décent et bien rémunéré, y compris la formation et le développement professionnel des travailleurs. Cela inclut :

- l'intégration des travailleurs domestiques dans un système de soins intégral en tant que prestataires et bénéficiaires de soins ;
- le soutien aux initiatives et aux efforts de plaidoyer des affiliés visant à garantir la fourniture de services publics abordables de garde d'enfants de qualité dans le cadre des systèmes nationaux de protection sociale dans le monde, si cela n'existe pas déjà, et à faire campagne pour que de telles politiques soient élaborées et mises en oeuvre.
- plaider et veiller à ce que l'accès aux prestations de congé maternité pour les travailleuses domestiques fasse réellement partie des régimes nationaux de protection sociale et soit mis en oeuvre dans la pratique.
- garantir l'accès aux prestations de retraite pour les travailleurs domestiques âgés, ainsi que l'accès à des services de soins de santé gratuits et à des programmes de soins. Par ailleurs, garantir des politiques visant à éliminer toutes les formes de discrimination affectant le maintien au travail des travailleurs domestiques âgés.
- aborder de manière appropriée la situation des travailleurs domestiques retraités en matière de logement ;
- des programmes et une protection spéciale pour les travailleurs domestiques migrants (y compris les travailleurs migrants sans papiers) ;
- la ratification et la mise en oeuvre de la Convention 189 de l'OIT afin de garantir une protection sociale et professionnelle minimale à tous les travailleurs domestiques.

2

MOYENS DE SUBSISTANCE ET AUTONOMISATION ECONOMIQUE

Résolution composite sur les moyens de subsistance et l'autonomisation économique des travailleurs domestiques des affiliés des Caraïbes et d'HUN, affilié au Népal

Le Congrès de la FITD note ce qui suit :

Les travailleurs domestiques devraient avoir droit à des moyens de subsistance significatifs et à un revenu de base ;

Il y a un manque de salaires décents et de reconnaissance des compétences des travailleurs domestiques à travers le monde. Les travailleurs domestiques souffrent de diverses insécurités et vulnérabilités économiques, vivant au jour le jour, et faisant face à des niveaux élevés de stress tout en essayant de s'occuper de leurs familles ;

La pandémie de Covid-19 a mis encore plus en évidence les vulnérabilités des travailleurs domestiques, car beaucoup d'entre eux ont perdu leur emploi et n'ont pas d'économies sur lesquelles s'appuyer ; l'augmentation du chômage et de la pauvreté dont souffrent les travailleurs domestiques dans la période postpandémique est très préoccupante ;

Les travailleurs domestiques sont des travailleurs essentiels qui s'occupent chaque jour des foyers et des familles d'autrui ; leurs compétences et leur travail doivent être reconnus pour leur contribution vitale à la société ;

Des politiques et des lois doivent être mises en place pour garantir un travail décent aux travailleurs domestiques, afin qu'ils bénéficient des droits fondamentaux du travail comme tous les autres travailleurs, tels que le salaire minimum, les indemnités de maladie et autres protections sociales ;

L'autonomisation économique est essentielle pour améliorer la qualité de vie des travailleurs domestiques, et lorsqu'ils sont économiquement plus forts, ils peuvent être des leaders plus forts dans le cadre du mouvement international des travailleurs domestiques ;

Par conséquent, il est résolu que : La FITD promeut les droits à l'emploi, à des salaires décents et à des opportunités de perfectionnement pour les travailleurs domestiques ; identifie et soutient les initiatives qui favoriseront l'autonomisation économique des travailleurs domestiques, en particulier dans les domaines suivants :

Formation : la FITD s'efforce d'explorer les possibilités de formation professionnelle pour les travailleurs domestiques afin qu'ils acquièrent de nouvelles compétences pour lancer des micro-entreprises complémentaires ou assumer des tâches supplémentaires au sein du ménage afin d'augmenter leurs salaires, y compris des compétences numériques pour soutenir la gestion du ménage.

Plaidoyer : la FITD plaidera en faveur de politiques qui favorisent l'autonomisation économique des travailleurs domestiques, telles que le droit à l'emploi et à un revenu décent, la reconnaissance formelle des compétences des travailleurs domestiques et les programmes de perfectionnement, ainsi que l'éducation financière.

Partenariat : La FITD collaborera avec d'autres organisations et parties prenantes, y compris les agences gouvernementales, les employeurs et les organisations de la société civile, afin d'aider leurs affiliés à identifier et à accéder aux ressources pour des activités génératrices de revenus.

La FITD reconnaît que le droit aux moyens de subsistance, à l'autonomisation économique et à la reconnaissance des compétences est une étape essentielle vers le bien-être général et l'autonomisation des travailleurs domestiques. En mettant en oeuvre ces initiatives, nous espérons créer une société plus juste et équitable où les travailleurs domestiques sont respectés, valorisés et bénéficient d'une sécurité financière.



RÉSOLUTION COMPOSITE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Proposé par SYTDTEICI-Côte d'Ivoire et affiliés en Afrique

Attendu que les Conventions internationales du travail 155 et 190 sont des lois fondamentales pour lutter contre les maladies professionnelles, la violence et le harcèlement dans toutes les relations de travail, tandis que la C189, étant la Convention pour les travailleurs domestiques, promeut le travail décent et reconnaît le travailleur domestique comme tout autre travailleur ;

Affirmant que les travailleurs domestiques embauchés pour travailler dans des maisons privées sont exposés à de nombreux risques (physiques, chimiques, mécaniques, biologiques, psychosociaux et ergonomiques) avec très peu de protection et d'indemnisation pour les maladies et blessures liées au travail ; Risques liés aux équipements, Risques liés aux substances, Risques liés aux conditions physiques de travail, Risques liés à l'organisation du travail (horaire, contenu des tâches, absence de congés, etc., Risques de circulation, Manutention. Parmi les facteurs de risque SST pour les travailleurs domestiques figurent l'utilisation produits chimiques ; porter des charges lourdes ; matériel de coupe ; gaz ; gestes répétitifs et chutes suite à une mauvaise installation des équipements ménagers ; circulation, manipulation et mauvais stockage de plusieurs effets.

Les conséquences des maladies professionnelles ne se limitent pas à ; souffrance due à une blessure ou à une maladie, perte de revenus, risque de perdre son emploi, coût des soins médicaux.

Les travailleurs domestiques courent un risque élevé de risques professionnels liés aux événements météorologiques extrêmes, dont une augmentation de la fréquence et de la gravité en raison du changement climatique, par exemple les ouragans, pose divers risques pour la santé et la sécurité, tels que des blessures dues à des glissades et des chutes, heurtées par des objets en suspension. , un sommeil et une nutrition inadéquats en raison de quarts de travail longs et ininterrompus, un épuisement physique, y compris un stress mental. Les autres effets liés au climat comprennent : Inondations, sécheresses prolongées, glissements de terrain, éclairs et incendies de forêt.

De même, le changement climatique, les catastrophes naturelles et les pandémies continuent d'affecter les travailleurs domestiques et l'environnement, entraînant des pertes de vies, d'emplois, de salaires et de dégradation de l'environnement. Nous sommes conscients du fait que les travailleurs pauvres et vulnérables, y compris les travailleurs domestiques, subissent le poids de ces calamités sans aucune solution adéquate.

Il convient également de noter que certaines maladies allergiques courantes sont sensibles au climat, car des conditions plus chaudes favorisent les allergènes aéroportés (par exemple, les spores fongiques, le pollen des plantes et les moisissures), tandis que les plantes vénéneuses ont des conséquences importantes pour les travailleurs domestiques qui travaillent également à l'extérieur.

Observant également qu'il est important que les travailleurs domestiques aient le droit d'acquérir des connaissances sur les aspects du changement climatique, de la santé et de la sécurité au travail, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter : l'identification et l'évaluation des risques ou des dangers, l'élaboration de plans pour les éliminer ou les réduire, et le respect des lois sur la santé et la sécurité.

Par conséquent, qu'il soit résolu par le Congrès en session :

- Que la FITD collabore avec des institutions mondiales amies pour mobiliser des ressources destinées à former, éclairer, éduquer et responsabiliser les travailleurs domestiques avec les connaissances requises sur les procédures de santé et de sécurité, les pratiques de travail spécifiques et les niveaux de compétences selon une norme acceptable, orientées vers la négociation pour le changement.
- Ce réseau de la FITD, en collaboration avec d'autres organisations syndicales mondiales, pour aider les affiliés à faire pression sur leurs gouvernements nationaux pour qu'ils mettent en place des mesures et des politiques favorables pour atténuer les effets du changement climatique sur les travailleurs, soutenir la sensibilisation et l'éducation des travailleurs domestiques sur le changement climatique et les catastrophes naturelles, et les effets de la pandémie, et proposer des mesures d'atténuation et des normes de conformité.
- Que la FITD renforce les capacités de ses affiliés au niveau régional pour comprendre les impacts du changement climatique sur le secteur, y compris la migration et la justice climatique, la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Aider les affiliés à mener avec succès des campagnes et des événements/réunions de lobbying
- La FITD doit concevoir et développer un manuel standard sur l'éducation à la santé et à la sécurité au travail pour les travailleurs domestiques et le changement climatique. Aider les affiliés à adopter des formations pour les membres sur la prévention des risques et l'utilisation des équipements de protection.
- La FITD doit établir/désigner un bureau/personnel pour la SST et le changement climatique pour diriger efficacement la campagne. Les impacts de la SST et du changement climatique nuisent au travail décent pour les travailleurs domestiques.

4

PROMOUVOIR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET LE RECYCLAGE

Proposé par les affiliés de la FITD en Amérique latine, en Amérique du Nord et dans les Caraïbes

Considérant l'engagement de la réunion régionale de la FITD en faveur d'une résolution sur l'environnement.

Célébrant le soutien du ministère de l'environnement et des ressources naturelles de la République dominicaine à notre campagne « Don't Hit Me ! »

Considérant que nombre d'entre nous, travailleurs domestiques, travaillaient la terre en tant qu'agriculteurs avec leurs familles et que nous subissons les conséquences de la contamination de nos terres, de nos rivières et de nos mers.

Considérant que nos familles et nos communautés sont parmi les premières touchées par la pollution et le manque d'application de la législation environnementale dans nos pays

Considérant que dans de nombreux pays d'Amérique latine, des produits chimiques dangereux sont jetés dans la nature, ce qui a souvent de graves conséquences pour les êtres humains et l'environnement naturel en provoquant un risque chimique.¹ Selon le produit, les conséquences peuvent être de graves problèmes de santé pour les travailleurs et la communauté et des dommages permanents à l'environnement naturel. De nos jours, presque tous les travailleurs sont exposés à un certain type de risque chimique, car des produits chimiques dangereux sont utilisés dans presque tous les secteurs de l'industrie.

Considérant que la crise climatique qui touche le monde entier est le résultat d'un modèle de production qui épuise les ressources naturelles, pollue l'environnement, rend la population malade et met en danger la vie humaine sur la planète.

La population la plus vulnérable aux impacts de ces changements est la population la plus pauvre des pays en voie de développement qui, en plus de vivre dans les zones les plus touchées par les phénomènes climatiques (tels que les sécheresses, les inondations, les glissements de terrain, les

¹ Les activités produisant des déchets chimiques comprennent le nettoyage avec des produits chimiques, les travaux de soudage, les opérations de moulage, les distillations, les rectifications et les extractions, ainsi que les activités d'enseignement et de recherche dans les laboratoires, entre autres. En l'absence de techniques appropriées d'élimination des déchets chimiques, ces derniers se déposent dans les océans, les rivières, les lacs, les champs, les routes de quartier, entre autres, et finissent dans notre eau potable, dans les terrains de jeu des enfants, dans les terres agricoles ou dans les aliments que nous mangeons.

éboulements, etc.), voit de plus en plus ses chances de vivre dans son pays d'origine réduites, de sorte que les effets de la crise climatique se répercutent directement sur les vagues de migration et que le travail domestique dans les pays d'origine devient une option d'occupation et de génération de travail et de revenus pour une grande partie des migrants.

Appelle les affiliés à :

- Adopter des mesures visant à réduire le risque de contamination, telles que :
- Établir des ateliers de sensibilisation aux produits chimiques.
- Débattre sur l'éducation liée à l'environnement.
- Établir des ateliers de recyclage.
- Établir des alliances stratégiques avec le mouvement des recycleurs (le mouvement des recycleurs fait partie du secteur informel).
- Établir des alliances stratégiques avec d'autres FSI pour travailler sur les actions liées au changement climatique.
- Suivre les travaux de reboisement et de nettoyage des plages réalisés en collaboration avec le ministère de l'environnement,
- Transformer nos maisons en maisons écologiques.

Travailler sur le plan de développement des maisons écologiques. Une maison écologique est une maison qui se soucie de la protection de l'environnement et qui est responsable de l'utilisation des ressources à l'intérieur de sa maison.

5

RÉSOLUTION COMPOSITE SUR LES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION MENA AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FITD

Proposé par les affiliés de la FITD en Asie, Sandigan Kuwait Domestic Workers Association, Domestic Workers Solidarity Network en Jordanie, Bayanihan Domestic Workers Qatar,

Reconnaisant la présence significative de travailleurs domestiques migrants dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA),

Reconnaisant le contexte social et politique unique que présente la région en ce qui concerne la réalisation des droits des travailleurs domestiques,

Exprimant sa préoccupation devant l'absence de droits fondamentaux tels que la liberté d'association, l'existence de régimes de visas liés à l'employeur tels que le système Kafala, et le risque élevé d'incarcération et d'expulsion auquel sont confrontés les travailleurs domestiques migrants dans la région,

Saluant le succès des affiliés de la FITD dans la région MENA dans l'organisation et la défense des droits des travailleuses domestiques migrantes, malgré les défis juridiques, sociaux et politiques importants, et reconnaissant la portée limitée des mesures de plaidoyer,

Nous décidons par la présente d'inclure un membre de la région MENA dans le Comité exécutif de la FITD en amendant la Constitution 9.2 de la FITD pour qu'elle se lise comme suit.

« Le Comité exécutif est composé d'un représentant de chacune des six sept régions : Afrique, Asie/Pacifique, Amérique latine, Caraïbes, Europe, Amérique du Nord, Moyen-Orient et Afrique du Nord, y compris les membres élus du bureau - président et vice-président. Chaque région aura le droit d'élire un membre suppléant au comité exécutif, qui remplira les fonctions en l'absence du membre. »

Cette résolution est présentée dans le but d'améliorer la représentation des travailleuses domestiques migrantes de la région Mena au sein de la Fédération internationale des travailleurs domestiques.

6

RÉSOLUTIONS COMPOSITES SUR LES TRAVAILLEURS.E.S DOMESTIQUES MIGRANT.E.S - S'ORGANISER DANS LES PAYS DE DESTINATION, DÉFENDRE LES DROITS ET LUTTER CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Basé sur les résolutions proposées sur « Priorité à l'organisation des travailleurs domestiques migrants à destination » par les affiliés de la FITD en Asie, « Résolution pour combattre la traite des êtres humains et améliorer les droits des travailleurs migrants dans la région MENA » par les affiliés de la FITD dans la région MENA, et « Résolution sur le renforcement du pouvoir syndical et l'organisation des travailleurs domestiques en Europe » par les affiliés de la FITD en Europe.

Le 4e Congrès de la FITD :

Reconnaît la résolution du congrès adoptée en 2018 « Protection des travailleuses domestiques migrantes » et sa pertinence continue.

Note que le nombre de migrants internationaux a triplé depuis 1960 pour atteindre 281 millions en 2020. L'OIT estime en 2015 à 11,5 millions le nombre de travailleurs.e.s domestiques migrant.e.s, soit un sur six (17 %) de l'ensemble des travailleurs.e.s domestiques dans le monde, et qu'il y aura au moins 75,6 millions de travailleur.e.s domestiques âgés de plus de 15 ans en 2021. Le nombre de travailleur.e.s domestiques migrant.e.s (MDW) a particulièrement augmenté dans la période post-pandémique, car les gouvernements des pays d'origine comptent sur les transferts de fonds des MDW pour remédier rapidement à la crise économique et financière.

Les travailleur.e.s domestiques migrant.e.s sont de plus en plus vulnérables aux abus et au travail forcé en raison du système de la kafala ou du parrainage, de l'exploitation par des agences d'emploi privées et de l'absence de mécanisme de recours. Les travailleur.e.s domestiques migrant.e.s de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) sont particulièrement exposés à des violations extrêmes des droits de l'homme et des droits du travail. Les travailleur.e.s migrant.e.s dépendent d'agences et de courtiers pour l'information et le transit, ce qui peut conduire à la désinformation, à l'exploitation et à la traite des êtres humains,

Il convient également de noter que les travailleur.e.s domestiques migrant.e.s se voient souvent refuser le droit à la liberté d'association et le droit de former des syndicats, ce qui les prive d'un pouvoir de négociation collective et les rend encore plus vulnérables aux violations de leurs droits,

L'absence de contrôle et de protection de ces travailleur.e.s dans leur situation professionnelle est alarmante. L'absence de contrôle et de protection de ces travailleur.e.s dans leur situation d'emploi est alarmante et conduit à des situations proches de l'esclavage moderne et du travail forcé.

L'impact sur les travailleur.e.s domestiques est profondément troublant : ils purgent des peines de prison pour des faits dont ils ne sont pas coupables, se voient refuser le retour dans leur pays d'origine et sont contraints de continuer à travailler sans permis de travail valable, deviennent la proie de systèmes de prélèvement d'organes et subissent des traumatismes extrêmes, voire perdent la vie,

RÉSOUT PAR LES PRÉSENTES que la FITD et ses affiliés s'engagent à

1. ORGANISER et AUTONOMISER : - faire de l'organisation des travailleur.e.s domestiques migrant.e.s dans les pays de destination une priorité et leur apporter soutien et information ; cela inclut l'embauche d'organismes dans les pays de destination, l'éducation, la sensibilisation, le renforcement du leadership et la collaboration avec les groupes de migrants basés dans les communautés.

2. RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITE, VOIX ET REPRESENTATION : renforcer la solidarité, les voix et les représentations des travailleurs migrants. Cela inclut le plaidoyer pour la liberté d'association, les voix et les représentations des travailleurs migrants à tous les niveaux.

3. PLAIDOYER :

Renforcer la collaboration avec d'autres réseaux sur la défense des droits des travailleur.e.s domestiques migrant.e.s. Cela inclut les campagnes sur

- la ratification de la convention C189, qui demande aux gouvernements du pays de destination d'adopter des réformes du droit du travail,
- la réglementation des agences d'emploi privées et la ratification de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997 (C181),
- des voies de régularisation pour les travailleur.e.s migrant.e.s et des réformes globales de l'immigration, et

Encourager les affiliés à prendre des mesures pour influencer politiquement les organismes publics afin de renforcer la surveillance des situations d'esclavage auxquelles sont soumises les travailleuses domestiques migrantes.

4. RAPPELER AUX GOUVERNEMENTS LEURS RESPONSABILITES

- : prendre des mesures pour rappeler aux gouvernements des pays

d'origine et de destination leurs responsabilités pour assurer une migration sûre et mettre en oeuvre des mesures telles que le maintien d'une base de données sur les travailleur.e.s domestiques qui migrent et le déploiement de représentants du gouvernement du pays d'origine dans le pays de destination pour faciliter l'accès à la justice des travailleur.e.s domestiques migrants.

5. COMBATTRE LA TRAITE DES PERSONNES : mener des campagnes mondiales de lutte contre la traite des personnes, notamment en plaidant pour l'abolition de la kafala ou du système de parrainage, l'identification des lacunes juridiques et politiques dans l'accès des travailleur.e.s domestiques migrants à la justice, et plaider en faveur de canaux de régularisation pour les travailleurs domestiques migrants et de réformes globales en matière d'immigration,

7

RÉSOLUTION SUR LA PROTECTION DES TRANSGENRES ET DES MINORITÉS MARGINALISÉES DANS LE SECTEUR DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES

Basée sur la décision adoptée par le précongrès des Amériques, tenu à Sao Paulo, Brésil, sur l'inclusion, la non-discrimination et l'égalité des droits des travailleurs domestiques LGBTQI.

Considérant que les transgenres et les minorités marginalisées ont toujours été confrontées à la marginalisation, à la discrimination et à la violence dans la société et sur le lieu de travail ;

Considérant que les travailleurs domestiques, qui sont principalement des femmes de couleur, sont confrontés à des obstacles importants en matière de rémunération équitable, de conditions de travail sûres et de protections juridiques en raison de leur exclusion du droit du travail ;

Considérant que les transgenres et les minorités marginalisées employées comme travailleuses domestiques sont confrontées à une discrimination et à une violence aggravées, découlant de leur race, de leur identité de genre et de leur métier ;

Considérant que la sauvegarde des droits et de la sécurité des transgenres et des minorités marginalisées dans le secteur du travail domestique est cruciale pour promouvoir la justice, l'équité et la dignité sur le lieu de travail et dans la société dans son ensemble ; et

Considérant que nous reconnaissons que le système politique actuel manque souvent de représentation pour les nouvelles voix et perspectives des minorités, perpétuant ainsi un système conçu pour protéger les intérêts existants et maintenir la domination des minorités ;

Il est donc résolu ce qui suit :

1. La création d'un secrétariat pour l'égalité des sexes et la diversité, dont l'objectif principal est de former les dirigeants du secteur aux questions d'égalité des sexes et de diversité, et de créer un espace où la diversité est activement incluse.
2. Un plaidoyer ferme en faveur de politiques qui promeuvent l'égalité des genres et la diversité parmi les affiliés, en mettant l'accent sur l'amélioration des voix et des expériences des transgenres et des minorités marginalisées.

3. Nous appelons les législateurs et les décideurs politiques à adopter des lois du travail complètes qui incluent les travailleurs domestiques et garantissent un salaire équitable, des avantages sociaux et des protections juridiques contre la discrimination, le harcèlement et l'exploitation.
4. Nous demandons instamment aux employeurs de travailleurs domestiques de mettre en oeuvre et d'appliquer des politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement, tout en offrant des conditions de travail sûres et une protection contre la violence et les abus.
5. Nous encourageons les syndicats et les organisations de travailleurs à donner la priorité aux besoins et aux préoccupations des transgenres et des minorités marginalisées dans le secteur des travailleurs domestiques, en travaillant activement à la création d'un lieu de travail plus inclusif et plus équitable pour tous les travailleurs domestiques.
6. Nous reconnaissons et encourageons les voix et le leadership des transgenres et des minorités marginalisées dans le secteur des travailleurs domestiques, en nous engageant à soutenir leurs efforts pour défendre leurs droits et leur sécurité.
7. Nous appelons tous les individus et toutes les organisations à agir pour démanteler le racisme systémique, la transphobie et la discrimination sur le lieu de travail et dans la société. Il s'agit notamment de promouvoir une culture du respect, de l'inclusion et de la dignité pour toutes les personnes, indépendamment de leur race, de leur identité de genre ou de leur métier.



LA MONTÉE DES RÉGIMES AUTORITAIRES

Proposée par les affiliés de la FITD en Asie².

Reconnait que la FITD est l'une des principales fédérations syndicales mondiales qui promeut la défense de la démocratie et des droits de l'homme parmi tous les travailleurs

Reconnait la montée des régimes autoritaires et de la répression politique au cours des dernières années

Notant avec inquiétude le rétrécissement de l'espace d'organisation et de l'espace démocratique des travailleurs domestiques et des risques politiques auxquels les travailleurs sont confrontés

Encourage la création d'une assistance et d'un soutien partagés pour les membres et les leaders exposés à des risques

Approuve l'alliance avec d'autres fédérations syndicales internationales et organisations de défense des droits de l'homme pour défendre les droits de l'homme et la liberté des travailleurs dans le monde

Recommande la FITD de faire ce qui suit:

- mettre régulièrement à jour la situation politique et cartographier les affiliés qui sont exposés à des risques ;
- lutter pour la liberté d'association et d'expression de tous les travailleurs et les droits de s'organiser librement, le droit aux assemblées et à l'action des travailleurs ;
- lutter pour l'indépendance judiciaire, une procédure d'enquête et de poursuite propre et équitable contre les responsables d'abus et une procédure accessible de traitement des réclamations ;
- faire preuve de solidarité pour renforcer les mouvements démocratiques des uns et des autres ;

²La résolution est basée sur la discussion entre les affiliés d'Asie lors de la discussion en ligne du 9 avril 2023 sur les échanges de suppression politique auxquels sont confrontés nos affiliés et nos organisations partenaires en Asie. Les affiliés asiatiques de la FITD sont les suivants National Domestic Women Workers Union (NDWWU), Bangladesh ; Independent Democratic Association of Informal Economy (IDEA), Cambodge ; Association of Domestic Workers (ADW), Cambodge ; Hong Kong Federation of Asian Domestic Workers Unions (FADWU), Hong Kong ; National Domestic Workers Federation (NDWF), Inde ; Self Employed Women's Association (SEWA), Inde ; Gharelu Kamgar Panchayat Sangam (GKPS), Inde ; Jaringan Nasional Advokasi Pekerja Rumah Tangga (JALA PRT), Indonésie ; Asosasyon ng mga Makabayang Manggagawang Pilipino Overseas (AMMPO), Malaisie ; Persatuan Pekerja Rumah Tangga Indonesian Migran (PERTIMIG), Malaisie ; Home Workers Trade Union of Nepal (HUN), Népal ; United Domestic Workers of the Philippines (UNITED), Philippines ; National House Manager's Cooperative (NHMC), Corée du Sud ; Domestic Workers Union (DWU), Sri Lanka ; PROTECT UNION, Sri Lanka ; Domestic Caretakers Union (DCU), Taiwan ; Network of Domestic Workers in Thailand (NDWT), Thaïlande.

- apporter un soutien d'urgence aux travailleurs domestiques leaders en tant que travailleurs et défenseurs des droits de l'homme qui font l'objet d'une répression politique ;
- fournir un protocole de protection et de soutien aux membres et aux leaders en cas de risques, y compris des formations à la cybersécurité et des audits de sécurité organisationnelle ;
- créer en permanence un espace sûr pour les partages et le soutien mutuels entre les travailleurs en situation de risque ;
- lutter contre les suppressions politiques, notamment en recourant aux mécanismes de l'ONU et aux pactes et conventions internationaux.



SUR LA SOLIDARITÉ ET LA JUSTICE POUR LE PÉROU ET D'AUTRES PAYS EN CRISE DÉMOCRATIQUE

Proposée par le Précongrès des Amériques, tenu à Sao Paulo, en mai 2023. Préparée par les organisations de travailleurs domestiques du Pérou : Centre de formation des travailleurs domestiques (CCTH), Fédération des travailleurs domestiques rémunérés du Pérou (FENTRAHOGARP), Syndicat des travailleurs domestiques de la région de Lima (SINTTRAHOL), Institut pour la promotion et la formation des travailleurs domestiques (IPROFOTH).

CONSIDÉRANT que le 7 décembre 2022 des groupes de pouvoir et des partis politiques de droite ont fait un coup d'État pour évincer le président Pedro Castillo, représentant démocratiquement élu du peuple péruvien, et lui substituer Dina Boluarte, jusqu'alors vice-présidente, comme présidente. Depuis décembre 2022, dans le but de faire taire les voix de la majorité du peuple péruvien et dans un contexte d'injustice, des violations systématiques des droits de l'homme ont été commises par les forces de l'ordre ;

CONSIDÉRANT que depuis la tentative d'auto-coup d'État du président Pedro Castillo en décembre 2022, qui a conduit à la succession de sa vice-présidente Dina Boluarte, des violations systématiques des droits de l'homme ont été commises par les forces de sécurité soutenues par des groupes de pouvoir et des partis de droite, cherchant à faire taire les voix du peuple péruvien dans un climat d'impunité, à la recherche de la justice pour les 49 exécutions extrajudiciaires qui ont eu lieu pendant les manifestations sociales ;

CONSIDÉRANT que la crise politique a débouché sur une crise économique et sociale et que nous sommes confrontés au chômage et à l'augmentation du coût de la vie, ce qui affecte particulièrement les travailleuses domestiques et met en péril leurs droits du travail et leurs droits sociaux ;

CONSIDÉRANT que la situation que connaît le Pérou n'est malheureusement pas propre à notre région, mais qu'elle se répète dans d'autres parties du monde ;

CONSIDÉRANT que les travailleuses sont confrontées à de multiples formes de violence, y compris la violence contre les efforts des organisations de travailleurs domestiques qui luttent pour la justice sociale, puisqu'ils sont victimes de persécution et de harcèlement parce qu'elles soutiennent et font partie des personnes qui font des manifestations ;

Par conséquent,

NOUS NOUS ENGAGEONS à nous tenir aux côtés du peuple péruvien et d'autres pays confrontés à des situations similaires, en particulier en ce qui concerne les travailleurs domestiques, de dénoncer dans les forums internationaux les violations des droits de l'homme qui ont lieu au Pérou et de promouvoir des actions de dénonciation des abus commis par les forces de l'ordre en toute impunité ;

NOUS CONTINUERONS à soutenir les organisations de travailleurs domestiques, ainsi que d'envoyer des communications et des déclarations à ces gouvernements pour leur faire part de notre inquiétude face à la violation des droits de l'homme et des droits du travail ;

ENFIN, NOUS NOUS ENGAGEONS ÉGALEMENT à nous joindre aux efforts internationaux pour la construction et le renforcement des mouvements sociaux dans les pays, par le biais de leurs organisations vivantes, telles que les syndicats de travailleurs domestiques, dans le but de promouvoir des processus de changement et de justice sociale, en construisant une citoyenneté consciente et critique avec l'égalité, la justice et la liberté.

10

SUR LA VIABILITÉ FINANCIÈRE

Sur la base des résolutions “Durabilité de la FITD - diversification des ressources de financement” et “Durabilité financière de la FITD” proposées par les affiliés d’Asie et l’Exco.

Considérant que la FITD se consacre à la construction d’un mouvement syndical indépendant et démocratique des travailleurs domestiques et reconnaît que la viabilité financière est un élément clé de l’indépendance et que la FITD dépend aujourd’hui largement de financements externes.

Par conséquent, il est résolu que le Comité exécutif de la FITD élabore des stratégies pour diversifier ses ressources financières afin d’assurer la viabilité financière à long terme de l’organisation et la conception des projets visant à renforcer la sensibilisation et les capacités des affiliés en matière de viabilité financière de leurs organisations.

Par conséquent, il est résolu que

- en poursuivant le travail de la résolution 16 sur une stratégie durable pour la FITD, adoptée par le 2ème Congrès, en 2018 ;
- les affiliés de la FITD augmentent leurs contributions aux frais d’adhésion pour tous les affiliés et, à partir de janvier 2024, augmentent spécifiquement les frais d’adhésion de la manière suivante : augmentation des frais de base des 500 premiers membres de \$20 à \$30 pour les pays à revenu faible et moyen, et de \$50 à \$70 pour les pays à revenu élevé, une augmentation de 10 % par rapport à la formule de frais actuelle la première et la deuxième année (2024 - 2025) et pour la troisième, la quatrième et la cinquième année (2026-2028), l’augmentation des frais d’affiliation sera soumise à l’examen et à la décision du Comité exécutif ;
- un fonds de solidarité sera créé, renommé après le fonds de durabilité, les termes de référence du fonds de durabilité seront développés et révisés afin de clarifier quand et comment utiliser le fonds de durabilité de la FITD.



RÉSOLUTION COMPOSITE SUR LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION INTERNE

Sur la base des résolutions “Nomination du secrétaire général de l’assistance ; renforcement des capacités des travailleurs domestiques ; campagne et plaidoyer ; suivi et évaluation des résolutions du Congrès ; bonne gouvernance - ne laisser personne de côté ; cultiver le leadership et créer un plan opérationnel pour l’Exco” proposées par les affiliés d’Asie, d’Afrique, d’Amérique latine, de la région MENA et de HUN-Népal.

Considérant, que la FITD réaffirme la pertinence continue des résolutions du Congrès de 2018 ; et

Considérant que la FITD défend la valeur d’une prise de décision transparente, d’un leadership efficace et responsable, et d’un mouvement syndical robuste et démocratique ; et

Considérant que les statuts de la FITD fournissent une orientation claire pour l’avenir de l’organisation, fondée sur les principes organisationnels de la démocratie et du leadership mondial des travailleurs domestiques et des femmes ; et

Considérant que nous avons le devoir d’améliorer continuellement la capacité de leadership et le fonctionnement de notre organisation sur cette base solide ;

Par conséquent, il est résolu que la FITD continuera à promouvoir :

- a) Renforcer le leadership dans les 7 régions de la FITD afin d’assurer la rotation et la succession des dirigeants.
- b) Organiser des formations pour développer la participation et le leadership de tous les membres du Comité exécutif.
- c) Renforcer les politiques existantes dans tous les domaines (RH, finances et administration, rapports sur les projets, procédures de congrès, méthodologies des ordres permanents pour les réunions de l’ExCo, etc.) et en élaborer de nouvelles, si nécessaire, ainsi que des lignes directrices et des procédures pour leur mise en oeuvre facile et efficace afin de garantir la clarté et la responsabilité dans toutes les opérations de la FITD.
- d) continuera à publier des rapports annuels sur la situation financière de l’organisation et toute autre information nécessaire pour que les affiliés soient au courant des progrès et de l’impact de la FITD dans son ensemble.

12

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ET LA DÉFENSE DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES EN EUROPE

Proposé par les affiliés en Europe

Attendu que :

Le cadre de collaboration existant entre la FITD et la Fédération européenne de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (EFFAT) a donné des résultats positifs et a reçu le soutien unanime des membres des deux organisations.

Il s'agit d'une collaboration et non d'une affiliation, les membres européens de l'EFFAT et de la FITD reconnaissent la nécessité de renforcer et d'étendre la collaboration afin de garantir la continuité, la confiance et l'efficacité dans la défense des droits et des intérêts des travailleurs domestiques.

L'EFFAT, avec sa grande expertise, son réseau et son expérience, occupe une position centrale en tant que membre de la Confédération européenne des syndicats (CES), la principale organisation représentant les travailleurs au niveau européen. Grâce à son travail avec la CES, l'EFFAT a accès à un vaste réseau de syndicats à travers l'Europe, ce qui permet une coordination efficace, le partage d'informations et des initiatives conjointes sur des questions liées au travail.

En tant que secrétariat régional de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), l'EFFAT constitue un lien vital entre le mouvement syndical mondial et les travailleurs européens des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, du tourisme et du travail domestique. Elle offre ainsi de précieuses possibilités d'échange de connaissances, de solidarité et d'actions collectives.

Par conséquent, il est résolu/proposé que :

- Le cadre de collaboration existant entre la FITD et l'EFFAT en Europe soit prolongé pour une période de 5 ans, correspondant à la période du Congrès, afin de garantir la continuité, la confiance et la réalisation d'objectifs à long terme. Pour tous les accords spécifiques relatifs à la mise en oeuvre opérationnelle, il convient de se référer au cadre de collaboration entre la FITD et l'EFFAT, signé par les deux parties.

- La collaboration élargie devrait se concentrer sur le renforcement de la coordination et de la coopération entre la FITD et l'EFFAT, en utilisant l'expertise, le réseau et les partenariats de l'EFFAT pour soutenir et faire progresser les droits et les intérêts des affiliés de la FITD et des travailleurs domestiques en général en Europe.
- Des mécanismes réguliers de suivi, d'évaluation et de rapport devraient être mis en place pour évaluer les progrès et l'impact de la collaboration élargie, avec un engagement de communication transparente et de responsabilité envers les membres des deux organisations.
- LA FITD et l'EFFAT impliqueront et consulteront activement leurs affiliés respectifs en Europe, en cherchant à obtenir leur contribution et leur implication dans l'élaboration de la collaboration élargie et de ses priorités.

Nous demandons instamment aux membres de la FITD de soutenir cette résolution/motion, en reconnaissant les avantages mutuels et le potentiel de renforcement de la solidarité et de la protection des travailleurs domestiques en Europe.

Note : Cette résolution/motion est un projet suggéré et peut être modifiée ou élargie en fonction des besoins spécifiques et du contexte des organisations. Elle doit être présentée, discutée et formellement adoptée par le biais des processus décisionnels appropriés de la FITD et de l'EFFAT.

13

RÉSOLUTION SUR LE RENFORCEMENT DU POUVOIR DES SYNDICATS ET L'ORGANISATION DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES

Proposé par les affiliés en Europe

Préambule :

Reconnaissant le rôle vital des travailleurs domestiques dans la contribution au bien-être des ménages et des sociétés dans leur ensemble et reconnaissant les défis auxquels ils sont confrontés en termes de conditions de travail décentes, de salaires équitables et de protection sociale, cette résolution vise à réaffirmer le but et l'objectif de la FITD de renforcer le pouvoir syndical et d'améliorer l'organisation des travailleurs domestiques à l'échelle mondiale. Elle souligne l'importance du dialogue social aux niveaux régional, national et local pour atteindre ce but et cet objectif.

Il est résolu que :

Renforcer le pouvoir des syndicats :

- Reconnaît l'importance des syndicats dans la défense des droits des travailleurs domestiques, y compris des salaires équitables, des conditions de travail sûres, l'accès à la protection sociale et la protection contre la discrimination.
- Encourage la FITD à donner la priorité à l'organisation et à la représentation des travailleurs domestiques parmi leurs membres, ce qui implique des efforts de prospection, des initiatives éducatives et la mise en place de comités spécialisés pour répondre à leurs besoins spécifiques.
- Demande à la FITD d'allouer suffisamment de ressources et d'expertise pour soutenir les efforts d'organisation, de défense et d'autonomisation des travailleurs domestiques, y compris la mise en place d'un financement spécifique, d'une formation spécialisée du personnel et de partenariats pour renforcer les efforts d'organisation et de plaidoyer.
- Encourage la FITD à s'engager dans des efforts de collaboration avec les organisations de la société civile et les parties prenantes afin d'amplifier l'influence collective et les capacités de négociation des travailleurs domestiques, notamment en formant des alliances, en participant à des campagnes de plaidoyer conjointes et en facilitant les plateformes de dialogue et de partage des connaissances.

Renforcer le dialogue social :

• Renforcer la reconnaissance et la protection juridiques :

Renforcer la reconnaissance et la protection juridiques des travailleurs domestiques en plaidant pour leur inclusion dans le droit du travail national, en soutenant la ratification et la mise en oeuvre de la convention 189 de l'OIT et en promouvant des mécanismes gouvernementaux efficaces pour contrôler et faire respecter leurs droits.

• Promouvoir le dialogue social :

Favoriser le dialogue social en incitant les gouvernements, les organisations d'employeurs et les syndicats de travailleurs domestiques à engager des discussions conjointes et à élaborer des politiques visant à signer des conventions collectives nationales de travail et à créer des comités conjoints pour répondre aux besoins spécifiques des travailleurs domestiques.

• Garantir la représentation et la participation :

Garantir la représentation et la participation en faisant pression pour que les représentants des travailleurs domestiques participent à la prise de décision dans le domaine du travail, en promouvant des organes consultatifs bipartites ou tripartites avec leur participation, et en plaidant pour la présence des travailleurs domestiques dans les forums de travail aux niveaux national et international.

Soutenir la négociation collective :

- Faire progresser la négociation collective pour les travailleurs domestiques en plaidant pour des mécanismes de consultation et de négociation dédiés (le dialogue avec les travailleurs domestiques doit se faire à différents niveaux, notamment au niveau institutionnel et avec les organisations d'employeurs de travailleurs domestiques si elles existent, ainsi qu'en tête-à-tête.), en encourageant la croissance des syndicats de travailleurs domestiques et en donnant aux travailleurs les moyens d'exercer leurs droits de négociation collective pour des conditions de travail décentes et des salaires équitables.

Mise en oeuvre et suivi :

- Demande à la FITD et à ses affiliés d'élaborer des plans d'action pour obtenir le soutien d'autres parties prenantes, y compris les gouvernements, avec des objectifs et des calendriers mesurables, afin de mettre en oeuvre les dispositions de la présente résolution.
- Demande instamment que les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de cette résolution soient régulièrement communiqués aux affiliés de la FITD.

14

APPRÉCIATION D'ELIZABETH TANG, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FITD (2013-23) ET SYNDICALISTE DE RENOM

Une résolution proposée au 4ème Congrès 2023 de la FITD conjointement par les syndicats Jaringan Nasional Advokasi Pekerja Rumah Tangga (JALAPRT) et United Domestic Workers of the Philippines (UNITED).

Nous souhaitons introduire la résolution suivante :

Reconnaisant les contributions d'Elizabeth Tang, Secrétaire générale de la FITD, au mouvement des travailleurs domestiques et à la création, à la croissance et au développement de la Fédération internationale des travailleurs domestiques ;

Reconnaisant que sa position en tant que secrétaire générale de la FITD est soutenue par ses nombreuses années de contribution au mouvement des travailleurs et des syndicats depuis le début des années 80, notamment en tant que : formatrice et organisatrice de première ligne du syndicat Asian Domestic Workers Union (ADWU) à Hong Kong - le premier syndicat de travailleurs domestiques enregistré en Asie ; cofondatrice et directrice générale de la Confédération des syndicats de Hong Kong (Hong Kong Confederation of Trade Unions - HKCTU) qui a donné naissance à des syndicats indépendants et démocratiques dynamiques, des sociétés civiles et des coalitions dans le mouvement démocratique ; secrétaire à l'éducation de l'UITA pour l'Asie/Pacifique ; coordinatrice internationale du Réseau international des travailleurs domestiques (IDWN) qui a fondé la FITD et a occupé d'autres postes importants au sein des mouvements de travailleurs au niveau régional et international, notamment au sein du Comité pour les femmes asiatiques (Committee for Asian Women - CAW), de la Fédération internationale des associations pour l'éducation des travailleurs (International Federation of Workers Education Association - IFWEA), d'Amnesty International (Hong Kong), de l'Asian Monitor Resource Centre (AMRC), jetant les bases de la FITD, lui permettant de se développer et de devenir plus visible et reconnue par les syndicats d'autres travailleurs, d'autres OSC et des agences des Nations unies, et faisant pression pour la représentation des travailleurs domestiques au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT). Elizabeth est une leader éminente qui a contribué au mouvement syndical indépendant et démocratique au niveau local, régional et international.

Approuvant les contributions d'Elizabeth et de Myrtle Witbooi, présidente fondatrice de la FITD, décédée, et leur leadership dynamique qui a conduit à la création et à l'adoption de la Convention C189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, la FITD a marqué l'histoire et s'est transformée en une fédération mondiale vivante et dynamique représentant 88 affiliés de 68 pays et près de 670 000 travailleurs domestiques, employés de maison et soignants ; la FITD a fait entendre la voix des travailleurs domestiques dans le monde entier. En 2019, la Convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement a été adoptée.

Réaffirmant les qualités d'équité, de démocratie, d'inclusivité, de collaboration, de consultation, de respect de la diversité et des différents contextes, y compris des travailleurs domestiques du monde entier, prêtant une oreille attentive, créant des espaces de dialogue participatif, une forte expérience de terrain qu'Elizabeth Tang incarne ; la persévérance dont elle fait preuve dans ses campagnes et ses actions de lobbying auprès des fonctionnaires et des législateurs pour défendre les droits des travailleurs domestiques ; et ses grandes compétences en matière d'administration et de collecte de fonds, qui permettent au secrétariat de la FITD d'être solide et à l'organisation d'avoir une situation financière favorable ;

Conscient de la situation unique de Hong Kong sous l'influence de la loi de sécurité nationale imposée par Pékin, Chine, et des risques personnels considérables qu'Elizabeth a pris pour poursuivre son travail dans la FITD et d'autres engagements au sein des mouvements syndicaux et des organisations de la société civile, et de sa récente arrestation, qui a conduit à un grand élan de solidarité internationale envers elle à travers les affiliés, les organisations de la société civile, les mouvements syndicaux, les agences de l'ONU, les organisations internationales ;

Apprécie grandement l'engagement et le dévouement d'Elizabeth Tang pour le mouvement, en dépit de la situation sociopolitique dégradée de Hong Kong et de sa récente arrestation ainsi que de celle de son mari, Lee Cheuk-yan ;

Propose qu'Elizabeth Tang soit davantage reconnue comme l'une des membres fondatrices du mouvement, au même titre que notre défunte présidente fondatrice Myrtle Witbooi ;

Suggère que le poste de secrétaire général de la FITD soit occupé par une personne qui présente le même niveau de qualités en matière d'équité, de démocratie, d'inclusivité, de leadership empathique et qui sert de pont entre les affiliés, de collaboration, de consultation, de respect de la diversité et des différents contextes, y compris des travailleurs domestiques du monde entier,

de création d'espaces de dialogue participatif, et qui démontre des niveaux similaires de compétences et de capacités en termes de qualité et de durée de l'expérience professionnelle, de réalisations en tant que syndicaliste éminent et membre influent de plusieurs réseaux de travailleurs et d'organisations de la société civile ;

Recommande que ces critères et qualifications fassent également l'objet d'un large débat parmi les affiliés afin qu'ils comprennent mieux la direction forte et éthique de la FITD à suivre ;

Souligne que le processus d'élection de la FITD lors du troisième congrès doit être basé sur les principes de sororité, de solidarité, d'égalité, de transparence, d'inclusion, de diversité et de représentation de la grande famille de la FITD au niveau de la direction.



**RÉSOLUTIONS DE
LA FITD**

2023

FRANÇAIS